



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 15/01/23

### **Restrictions de circulation**

A la suite du passage en vigilance orange à partir de 4 heures pour un risque de neige-verglas, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, a pris un arrêté préfectoral portant interdiction de circulation sur la RN 122 entre Vic-sur-Cère et Massiac le lundi 16 janvier 2023 de 3 à 10 heures, pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral ne s'appliquent pas aux véhicules et engins :

- de transports de personnes,
- de secours et d'intervention,
- de collecte de lait,
- chargés du ramassage des ordures ménagères,
- de livraison de nourritures d'aliments pour le bétail,
- de transport de matériaux pour le traitement de la chaussée,

Ces véhicules sont soumis à l'obligation du port d'équipements spéciaux.

### Conseils de comportement

- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Pour la route, je munis mon véhicule d'équipements spéciaux, j'emporte des vivres et des couvertures
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu

### Pour connaître l'état des routes :

- routes nationales et autoroutes : <http://www.inforoute-massif-central.fr/>
- routes départementales : <http://www.inforoute15.fr/>

### Pour suivre l'évolution des conditions météorologiques :

- <http://www.meteofrance.com>

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**  
Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46 23.72  
Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC